

CONCOURS

Service des ressources humaines
Division de la dotation

PROFESSIONNELS

CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES GRANDS PROJETS

DIV. DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT, DES ENTREPRISES ET DE LA RÉGION

1 POSTE TEMPORAIRE (24 MOIS) ET BANQUE DE CANDIDATURES

La Ville de Québec est à la recherche des personnes qualifiées afin de pourvoir un poste temporaire de conseillère ou conseiller en développement économique ainsi qu'à constituer une banque de candidatures au Service du développement économique et des grands projets.

SOMMAIRE DE
LA FONCTION

Sous l'autorité du directeur de la Division du développement de l'entrepreneuriat, des entreprises et de la région, la personne titulaire du poste contribue à stimuler l'entrepreneuriat et à soutenir la création, l'implantation, l'attraction ou le développement d'entreprises de différents secteurs économiques. Pour ce faire, elle offre un accompagnement spécialisé visant à octroyer des aides financières remboursables ou non remboursables. Elle s'assure de la faisabilité technique et financière des projets dont elle a la responsabilité, réalise les études appropriées et propose des recommandations en tenant compte des impacts des projets. Elle exerce un rôle-conseil auprès des autorités municipales sur tout projet, politique ou programme qui relève de son champ d'intervention.

EXIGENCES

Détenir un baccalauréat dans une discipline appropriée à l'emploi. Un diplôme de 2^e cycle universitaire dans une discipline appropriée, notamment en finance, développement régional, en analyse et gestion urbaine, en développement économique ou en gestion sera considéré comme un atout.

Posséder un minimum de quatre années d'expérience pertinente dans le domaine de l'emploi.

Démontrer une bonne connaissance du milieu des entreprises, de l'analyse et du financement de projets, de la clientèle ainsi que du rôle des municipalités en matière de développement économique.

Détenir les connaissances appropriées des lois et règlements applicables au secteur d'activités.

Manifester de fortes habiletés à travailler en équipe et en collaboration, à entretenir des relations de travail efficaces avec les partenaires de la Ville et démontrer un grand souci du service à la clientèle.

Avoir de forte aptitude en communication orale et écrite (rédaction de rapports).

La connaissance de la langue anglaise, parlée et écrite, sera considérée comme un atout.

Autres aptitudes et qualités personnelles appropriées telles que l'autonomie, la rigueur, le dynamisme, la capacité d'analyse, de synthèse et à assurer la coordination de projets.

EXAMENS

La ou les épreuves de sélection sont en relation avec les fonctions de l'emploi mentionnées précédemment. S'il y a lieu, un examen écrit éliminatoire centré sur la tâche ou un exercice préentrevue peut être administré. L'entrevue est l'étape qui permet l'intégration des différentes informations servant à l'évaluation finale des compétences des candidates et candidats.

TRAITEMENT

De 56 800 \$ à 98 360 \$.

HORAIRE

35 heures par semaine. L'emploi nécessite une disponibilité à travailler en dehors des heures normales de travail.

REMARQUE	Mettre son expertise à profit, selon les besoins et priorités identifiés, afin de soutenir l'Organisation municipale de la sécurité civile dans les quatre dimensions, soit la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement, et ce, sans égard aux conditions courantes ou aux activités régulières.
PÉRIODE D'AFFICHAGE	Du 19 mai au 2 juin 2020.
NUMÉRO DE CONCOURS	PROFT-064-2020
INSCRIPTION	Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Ville de Québec situé à l'adresse suivante : www.ville.quebec.qc.ca dans la rubrique Services en ligne, sous l'appellation Emplois et stages. Les candidatures seront analysées sur la foi des documents soumis au moment de l'inscription.
ÉQUITÉ EN EMPLOI	La Ville de Québec souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.